

À L'ÉCOLE DE LL.EE. DE BERNE

L'avènement du régime bernois (1536) se serait réduit à une banale substitution de souveraineté sur le pays de Vaud, si l'introduction concomitante de la réforme n'avait remodelé les valeurs et, avec elles, les structures de la société féodale. C'est que, suivant les principes définitivement arrêtés par le Synode de 1532, quatre ans après l'adhésion de la Ville de Berne à la doctrine zwinglienne, l'État régit la nouvelle Église avec laquelle il se confond. Il lui incombera donc de l'établir dans ses provinces vaudoises et de l'inspirer en tant que dépositaire d'une volonté divine à tout jamais réformée.

Loin d'être opportuniste, cette interdépendance du politique et du religieux obéit à la conception alors commune d'un édifice social par nature inégalitaire, en répondant à un devoir désormais fondamental du souverain, celui d'éclairer de sa vérité « les sujets errants que Dieu lui a confiés ». Là est toute la vocation éducative du régime, que le corps pastoral d'État sera appelé à servir dogmatiquement, de façon à réaliser et à maintenir une communauté de foi, autrement dit la cohésion de la société.

Dès lors, une priorité s'impose d'elle-même : la formation de pasteurs vaudois à l'ordre bernois des choses. L'enjeu s'avère d'une telle importance qu'il détermine la fondation, au mois de février 1537 déjà, de l'École de Lausanne. Avec l'installation d'un professeur de théologie et la nomination d'un régent, l'institution n'est encore qu'une ébauche de l'Académie et de son Collège préparatoire. Toutefois, une décennie suffira à organiser l'enseignement et à le doter, en 1547, de ses premières lois, qui établissent, à côté de quatre auditoires successifs dans le degré supérieur, sept classes progressives dans le degré inférieur. Quant au but des études, il se définit globalement par l'acquisition d'une « piété savante et lettrée ».

L'accès à la culture officielle est, il va sans dire, réservé à l'élite bourgeoise, dont l'ambition sociale sera ainsi flattée et circonscrite à la fois. Dans cet esprit, des collèges pré-académiques sont bientôt créés dans les principales villes du pays de Vaud, pendant que celui de Lausanne demeure le bastion de cette scolarisation spécifique. Destiné à « attirer les enfants du pays », un internat gratuit pour douze garçons lui est même adjoint de 1540 à 1587, avant que l'encouragement à l'étude ne passe par l'attribution plus moderne de bourses. Le prix du prosélytisme !

Sans doute le recrutement d'élèves entre-t-il, et pour cause, dans les préoccupations majeures de l'État, mais la qualité de l'enseignement ne s'en voit pas pour autant écartée, bien au contraire... Que la négligence l'emporte sur le zèle, l'intervention souveraine sera aussi immédiate que définitive. Tel est significativement le cas en 1684 : le Collège, en proie à un relâchement jugé inquiétant, est placé sous la tutelle de l'Académie et, qui plus est, restructuré.

Dorénavant, les élèves entrent à l'issue de leur cinquième année scolaire en classe terminale, en vue de parachever, sous l'autorité du premier régent ou bachelier, leurs connaissances de la religion et leur apprentissage des langues latine et grecque, c'est-à-dire l'essentiel du programme parcouru.

Deux ans plus tard, à l'âge de quinze ans révolus, ils accèdent au nouvel auditoire d'Éloquence ou d'Humanités, prélude académique au cursus théologique traditionnel. Encore indécise dans sa forme, la transition entre les deux degrés initiaux d'enseignement préfigurent un gymnase... centralisé. D'ailleurs, la terminale lausannoise accueillera les élèves de tous les autres collèges vaudois à partir de 1788. Tout au profit de la réputation de l'établissement, les exigences se resserrent en même temps que la sélection s'affine : si les maîtres sont instamment priés de ne pas « recevoir des écoliers qui ont des défauts de corps ou de fort petits talents », il leur est fermement recommandé de « prendre garde à cela quand il s'agit d'accorder la promotion en Éloquence, car c'est alors qu'il faut éliminer tous les enfants défectueux ou autrement ineptes ».

Quelle que soit la diversification des matières enseignées durant le XVIII^e siècle, la formation supérieure reste imprégnée de sa mission originelle jusqu'à la Révolution vaudoise au moins (1798).

En parallèle, l'instruction élémentaire, plus tardivement instaurée, se généralise progressivement depuis le XVII^e siècle et participe elle aussi à l'édification des enfants, « lesquels ne quitteront les écoles qu'ils n'aient fini leurs cours et appris les choses nécessaires ». Le pasteur y veillera, l'instituteur y pourvoira tant bien que mal.

Et le résultat sera plutôt positif, puisque, selon le doyen Bridel, « les neuf dixièmes des habitants des deux sexes savent lire (...) et les deux tiers au moins des hommes savent écrire » à la fin de l'Ancien Régime bernois.

Patrick-R. MONBARON, maître d'histoire au Gymnase de la Cité, *Espace*, 1991, n° 11-12, pp. 6-7 (Publication du Département des infrastructures, Lausanne).